



HAL
open science

Les économies palatiales égéennes

Pascal Darcque

► **To cite this version:**

Pascal Darcque. Les économies palatiales égéennes. Cahier des thèmes transversaux ArScAn, 2002, II, pp.103-107. hal-02095077

HAL Id: hal-02095077

<https://hal.science/hal-02095077>

Submitted on 10 Apr 2019

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Les économies palatiales égéennes

Pascal Darcque (UMR ArScAn – Protohistoire égéenne)

Alors que dans le domaine oriental (Syrie, Palestine, Mésopotamie, Égypte), une organisation palatiale se trouve attestée dès le IV^e millénaire av. J.-C., dans le monde égéen, les plus anciennes manifestations, très discutées, d'une telle organisation remontent au plus tôt à la fin du III^e millénaire et ce n'est qu'au second millénaire qu'un système palatial fonctionne, d'abord en Crète (premiers palais minoens : 1900-1700 et seconds palais minoens : 1700-1450), puis en Grèce continentale et en Crète durant la seconde moitié du second millénaire, jusque vers 1200 av. J.-C. (fig. 1)¹.

À titre de définition préliminaire d'une organisation palatiale, nous proposons la suivante : c'est la gestion d'un territoire par un groupe dominant à partir d'un édifice monumental (ou d'une série d'édifices monumentaux) de plan stéréotypé ; ce groupe centralise un certain nombre de richesses (productions agricoles, au sens large du terme, matières premières, biens de prestige) ; il distribue des rations alimentaires à une population dépendante dont l'activité productrice est contrôlée.

Selon cette définition, on peut examiner les témoignages archéologiques d'une éventuelle organisation palatiale, d'une part en recherchant quels outils administratifs ont été utilisés, d'autre part en examinant dans le corpus des édifices où et quand apparaissent des édifices monumentaux de plan stéréotypé.

1. Les outils du contrôle économique

Nous pouvons interpréter comme instruments d'un certain contrôle économique quatre ensembles de documents : les nodules à empreinte de sceaux de l'Helladique Ancien dans le Péloponnèse, les inscriptions en écriture dite hiéroglyphique crétoise, les inscriptions en écriture linéaire A et les inscriptions en écriture linéaire B. Seule cette dernière a été déchiffrée.

Les nodules en terre crue à empreinte de sceau – expression plus précise que « scellés » – sont attestés à l'Helladique Ancien sur quatre sites du Péloponnèse : Haghighios Dimitrios, au Sud de l'Élide, Akovitika, en Messénie, Asiné et Lerne, en Argolide. Ce dernier site a livré près de 200 nodules, alors que les autres sites n'ont donné que quelques exemplaires. À Lerne, on peut distinguer deux groupes de nodules : les uns étaient appliqués sur des contenants (boîtes, coffres, jarres, paniers, etc...), les autres sur des portes.

Lorsque l'écriture apparaît pour la première fois en Crète, sous la forme appelée « hiéroglyphique » par Evans, on la trouve, d'une part, sur des supports en argile crue de forme variée (barres, lames, tablettes, médaillons, cônes ou nodules), d'autre part sur des vases et des sceaux. Le linéaire A est, pour l'essentiel, attesté sur des documents en terre crue, mais on trouve aussi des inscriptions sur des vases en pierre ou en terre cuite, ainsi que sur quelques objets métalliques.

Si 4 sites seulement ont livré des documents d'archives en hiéroglyphique (Knossos, Malia, Pétra et Phaistos), les sceaux viennent de la Crète centrale, orientale et méridionale et les empreintes de sceau de 5 sites (Knossos, Malia, Palaikastro, Zakros, Phaistos). Par ailleurs, 3 empreintes de sceau ont été découvertes à Samothrace et un sceau à Cythère. Les tablettes en linéaire A se répartissent entre une quinzaine de sites de Crète, principalement Haghighia Triada (147 tablettes), La Canée (88), Phaistos (26) et Zakros (31). Hors de

¹ Le tableau de la fig. 1 présente la chronologie basse traditionnelle, selon laquelle l'éruption du volcan de Théra (ou Santorin) se serait produite entre 1550 et 1500. Si la date de cette éruption remontait aux environs de 1628 ou de 1645, comme tendent à le montrer plusieurs recherches sur la dendrochronologie, et sur les cendres volcaniques observées dans des carottes glaciaires, la date absolue de toutes les phases du Bronze Moyen et des phases anciennes du Bronze Récent devrait être modifiée, car cette éruption intervient, en termes de chronologie relative, à la fin du MR I A.

Crète, le linéaire A est attesté à Akrotiri, sur l'île de Santorin, sur l'île de Cythère, à Haghios Stéphanos, en Laconie, à Milet et peut-être à Troie.

Chez les Minoens donc, l'écriture, sans être particulièrement répandue, paraît toucher plusieurs secteurs d'activité ; elle se trouve, du moins, sur toutes sortes de supports et dans un assez grand nombre de sites. Chez les Mycéniens, au contraire, les supports sont peu nombreux, le nombre de sites ayant livré des tablettes inscrites en linéaire B demeure restreint, le domaine d'application semble limité. En effet, plus de 96 % des quelque 5000 documents inscrits en linéaire B sont des tablettes, des étiquettes ou des nodules. La fonction de conteneur qu'ont les jarres à étrier à inscription peinte doit les mettre à part. L'utilisation du linéaire B sur terre crue apparaît également très limitée dans l'espace, puisque seuls cinq sites continentaux (Midéa, Mycènes, Tirynthe en Argolide, Pylos en Messénie et Thèbes en Béotie) et deux sites crétois (La Canée et Knossos) en ont livré. Certes, une certaine prudence s'impose encore, puisque aucune tablette n'avait été trouvée à Mycènes avant 1950, à Thèbes avant 1964, à Tirynthe avant 1966, à La Canée avant 1989. Les documents en question sont des enregistrements de personnes, de bétail, de marchandises. On ne connaît ni lettres, ni documents historiques, ni contrats, ni textes religieux. Tout indique que l'on en est resté à une certaine spécialisation dans l'usage de l'écriture.

2. Les édifices monumentaux de plan stéréotypé

À trois reprises, on voit apparaître dans le monde égéen protohistorique des édifices monumentaux de plan stéréotypé dont l'association avec les outils du contrôle économique permet de supposer que l'on a affaire soit à de véritables palais, soit à une forme d'organisation proche.

2.1. Édifices à couloirs de l'Helladique Ancien II

Ainsi, durant le Bronze Ancien II, plusieurs bâtiments se distinguent par leur plan et leur monumentalité : l'édifice BG et la maison des Tuiles à Lerne (25 x 12 m, 300 m²), la maison au Bord du rocher et la maison Blanche à Kolonna sur l'île d'Égine, les bâtiments A et B d'Akovitika (mesurant respectivement 525 m² et 192 m²), en Messénie, un édifice de Thèbes, ainsi, peut-être, que quelques autres exemplaires sur d'autres sites. Les passages étroits, servant d'escaliers ou de magasins, qui entourent les pièces disposées en enfilade, ont servi à caractériser ce type sous le nom de *corridor house*. Peut-on déjà désigner ces édifices comme des palais ? Trop peu d'éléments sont à verser au dossier. Parmi ceux-ci, on retiendra surtout les scellés livrés par la maison des Tuiles : certains d'entre eux pourraient indiquer que Lerne exerce alors une certaine forme de contrôle administratif sur un territoire qui s'étendrait sur les deux côtés du golfe d'Argolide, puisque l'on a retrouvé des empreintes comparables à Asinè.

2.2. Palais minoens

En Crète, on connaît à l'heure actuelle cinq palais à Knossos, Galatas, Phaistos, Malia, et Zakros, édifices de très grandes dimensions construits suivant un même schéma architectural. Les palais minoens sont clairement organisés autour d'une très vaste cour rectangulaire, orientée nord-sud, improprement appelée cour « centrale ». Cette cour n'est pas centrale au sens géométrique du terme, mais c'est autour d'elle que se disposent les blocs de pièces groupées sans doute par fonction.

Le palais de Knossos atteint 12 800 m², ce qui est conservé du palais de Phaistos couvre 7 000 m², le palais de Malia s'étend sur 8 900 m² et celui de Zakros sur 2 850 m². Ces mesures ne prennent en compte que l'édifice lui-même, sans la cour Ouest. Elles sont assez proches de ce que l'on connaît au Proche-Orient. Le palais de Knossos est comparable aux palais d'Assur, complet (11 000 m²), et de Nuzi (10 350 m²), dont les limites sont sûres. Les 27 000 m² du palais de Zimri-Lim à Mari et, plus encore, les 90 000 m² attribués à l'édifice d'Aqar Quf sont sans exemple dans le monde égéen. L'édifice de Malia s'apparente, par ses dimensions au palais royal de Ras Shamra (6 500 m²) et à l'édifice Q d'Ébla (7 800 m²).

De façon certaine, à Knossos, Malia et Phaistos, les édifices en question succèdent à un premier édifice palatial. Ce que l'on connaît de ces premiers édifices indique qu'il s'agit d'édifices de plan comparable. Le premier palais de Malia est daté du Minoen Moyen IA (ca 2100 avant J.-C.) par un dépôt de fondation, mais il y aurait eu, dès le Minoen Ancien II un grand bâtiment dont l'orientation générale préfigure celle du palais. Certains estiment que le caractère de certaines trouvailles indique une fonction palatiale et en concluent que les palais minoens ne sont pas une importation en Crète d'un schéma né au Proche-Orient, mais une création locale.

Quoi qu'il en soit, ces grands édifices comportent de très nombreux magasins où l'on stockait les productions agricoles des territoires administrés. Le mobilier archéologique montre que les occupants de ces édifices font travailler des artisans spécialisés, par exemple dans la fabrication des vases en pierre ou dans la transformation de l'ivoire, matière première importée d'Asie ou d'Afrique. La présence de tablettes inscrites dans ces édifices ou à proximité immédiate démontre que ces édifices se trouvent au centre d'un système

de gestion centralisé, système que l'on peut qualifier de palatial, à l'exemple de ce que l'on connaît au Proche-Orient.

2.3. Palais mycéniens

Sur le continent grec, à la fin de l'Helladique Récent, trois édifices se démarquent de tous les autres par les caractéristiques suivantes : des dimensions nettement supérieures à celles des autres bâtiments ; un mode de construction élaboré ; une décoration des murs et des sols très sophistiquée ; la présence d'un noyau architectural stéréotypé (23-24 m de long, invariablement formé d'un porche à deux colonnes, d'un vestibule peu profond, et d'une grande salle presque carrée, mesurant 115 à 150 m², laquelle est pourvue d'un foyer central circulaire, entouré de quatre colonnes). Afin d'utiliser un vocabulaire débarrassé de toute ambiguïté, il est indispensable de réserver le terme « palais » aux trois édifices répondant à cette définition et découverts à Mycènes (environ 3000 m²), Tirynthe (près de 4000 m²) et à Pylos (édifice principal, 1700 m²), et à eux seuls.

Dans le cas de l'édifice principal de Pylos, on peut compléter la définition et souligner que l'édifice palatial comporte un secteur réservé à l'archivage des tablettes inscrites en linéaire B (pièces 7 et 8), des pièces spécialisées dans le stockage de denrées consommables (pièces 23, 24, 27 et 32), des pièces spécialisées dans l'entreposage de vases (9, 18, 19, 20, 21 et 22), ainsi qu'une pièce peut-être réservée à la toilette (43). Le travail des textiles et de l'ivoire est attesté à l'étage. On ne trouve dans cet édifice aucune trace tangible d'activités religieuses, aucun espace consacré au repos, ni aux activités culinaires.

Les palais mycéniens sont beaucoup moins étendus que les palais minoens. La cour principale du palais de Malia, qui mesure 48 x 23 m, contiendrait une bonne partie de l'édifice principal de Pylos (53,30 x 32 m), ce qui indique bien la différence d'échelle dans la monumentalité. Lorsqu'ils mettent en place leur système palatial, les Mycéniens représentent la monumentalité sur un mode mineur par rapport aux Minoens de l'époque des seconds palais. Ils la représentent différemment, car ils s'attachent davantage à marquer le paysage en installant les palais au sommet des sites. Même si les cours des grands édifices mycéniens s'inspirent des modèles minoens, elles n'en sont pas, comme en Crète, le point focal. Les Mycéniens, eux, « inventent » la pièce monumentale, puisque la pièce principale des palais s'étend sur 110 à 150 m².

Ni dans la Crète minoenne, ni dans la Grèce mycénienne, les palais, tels que nous venons de les définir, ne sont les seuls édifices à prendre une part active au fonctionnement du système économique et politique en vigueur. Ainsi s'interroge-t-on sur le statut du quartier Mu de Malia à côté du premier palais. Les deux bâtiments principaux du quartier Mu, A et B, s'étendent respectivement sur 840 et 540 m², tandis que les maisons-ateliers qui les entourent ont une surface au sol comprise entre 54 et 74 m². Les « villas » de l'époque des seconds palais ont des dimensions beaucoup plus modestes que les palais, mais les imitent sur le plan architectural. On les rencontre sur des sites dotés de palais comme à Knossos — Petit Palais (800 m²), « Unexplored Mansion », « house of the Cancel Screen », etc. — et à Malia — maison Epsilon, mais aussi sur des sites non palatiaux, comme à Tylissos, Haghia Triada, Pyrgos. Leur architecture, le décor peint des murs et leur mobilier, en particulier les documents d'archives, les apparentent étroitement aux palais. Dans la Grèce mycénienne, plusieurs édifices présentent la même complexité technique que les palais, comportent des magasins, ont livré des tablettes inscrites en linéaire B et participaient à la transformation de l'ivoire. Certains, comme les édifices Sud-Ouest et Nord-Est de Pylos se trouvent à proximité immédiate du palais. D'autres, comme le quartier du Marchand d'huile de Mycènes, sont installés à l'écart du palais.

Le cadre territorial à l'intérieur duquel s'exerce le pouvoir des palais ne peut être sérieusement discuté que dans le cas des États mycéniens, car les archives en linéaire B sont les seules déchiffrées et elles nous livrent des toponymes qui peuvent être identifiés en raison d'une certaine permanence dans les dénominations du II^e au I^{er} millénaire avant J.-C. Le plus grand de ces États pourrait avoir été le royaume mycénien de Knossos qui semble administrer, à un moment de son histoire, l'ensemble de la Crète, c'est-à-dire un territoire s'étendant sur plus de 8 300 km². Le royaume de Pylos apparaît deux fois plus petit, puisqu'il ne couvre que 80 km du Nord au Sud et 45 km d'Est en Ouest, soit environ 3 500 km². Le royaume de Thèbes pourrait être un peu plus étendu que ce dernier. Ces données sont à rapporter aux 2000 km² du royaume d'Ougarit.

Les économies palatiales égéennes paraissent donc, pour l'essentiel, comparables aux bureaucraties classiques de l'Orient. Selon Pia de Fidio (1992), les états mycéniens sont « *de véritables états territoriaux, rigoureusement centralisés, gouvernés en s'appuyant sur un appareil administratif et bureaucratique bien organisé. Leur économie est redistributive, avec un drainage qui, au moyen de contributions en nature et de prestations obligatoires, militaires et de travail, transfère une partie des ressources des populations rurales au secteur palatial* ». Cette définition s'applique sans doute aussi aux États minoens, pour autant que l'on puisse en juger par les vestiges qui nous sont parvenus (édifice monumental stéréotypé, outils d'administration).

Cependant, dans le monde égéen, le site principal de chaque territoire supposé apparaît nettement surévalué sur le plan documentaire ; les sites secondaires se trouvent réduits à la portion congrue. De plus, il faut souligner l'absence presque totale d'informations sur les relations extérieures des palais, qui seraient soit

des activités marginales et occasionnelles, soit des activités non reconnues ou non enregistrées dans les archives qui nous sont parvenues. Enfin, l'image que nous avons de ce monde palatial est fixe, du moins pour ce qui concerne les seuls documents écrits déchiffrés, les inscriptions en linéaire B, car les enregistrements dont nous disposons n'ont aucune épaisseur temporelle.

Éléments bibliographiques

Darcque P. (sous presse). *L'habitat mycénien*.

De Fidio P. 1992. Mycènes et Proche-Orient, ou le théorème des modèles. In : Olivier J.-P. (éd.), *Mykenaiika. Actes du IX Colloque International sur les textes mycéniens et égéens. Bulletin de Correspondance hellénique Supplément 25*, p. 173-196.

Godart L., Sacconi A. 1999. La géographie des états mycéniens. *Comptes-Rendus de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres*, p. 527-546.

Pelon O. 1992. *Guide de Malia. Le palais et la nécropole de Chrysolakkos*. École française d'Athènes.

Poursat J.-Cl. 1992. *Guide de Malia au temps des premiers palais. Le quartier Mu*. École française d'Athènes.

Rehak P., Younger J. 1998. Review of Aegean Prehistory VII : Neopalatial, Final Palatial, and Postpalatial Crete. *American Journal of Archaeology* 102, p. 91-173.

Renard J. 1995. *Le Péloponnèse au Bronze Ancien*. Liège.

Shelmerdine C. 1997. Review of Aegean Prehistory VI : The Palatial Bronze Age of the Southern and Central Greek Mainland. *American Journal of Archaeology* 101, p. 537-585.

Treuil R. et al. 1989. *Les civilisations égéennes du Néolithique et de l'âge du Bronze*. Paris.

Watrous L. 1994. Review of Aegean Prehistory III: Crete from Earliest Prehistory through the Protopalatial Period. *American Journal of Archaeology* 98, p. 695-753.

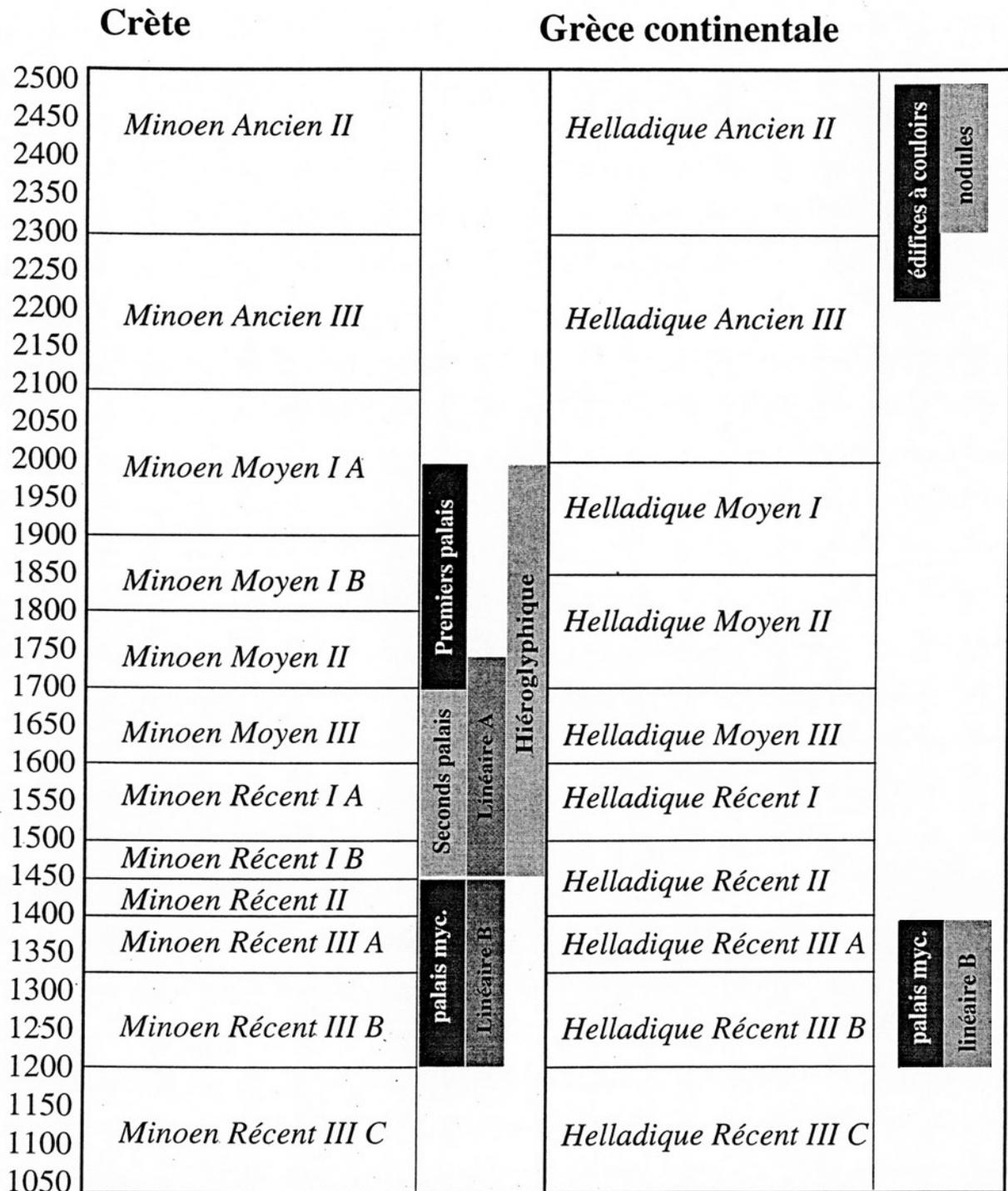


Fig. 1. Chronologie du monde égéen